

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA

Unité de Coordination des Projets C2D Santé (UCP C2D Santé)

Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS)

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

T-01/PRSS/2015 :

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CREMM DE KORHOGO ET
DE REHABILITATION DU CREMM D'ABIDJAN**

1. L'Unité de Coordination des Projets C2D Santé (UCP Santé) du Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS) a obtenu des fonds au titre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) passé entre la FRANCE et la COTE D'IVOIRE, afin de financer le Projet de Renforcement du Système de Santé pour un montant de 62 199 199 euros ; et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux travaux de construction du Centre Régional d'Équipement du Matériel et de la Maintenance (CREMM) de Korhogo et de réhabilitation du CREMM d'Abidjan.

2. L'UCP C2D Santé sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : construction du CREMM de Korhogo et réhabilitation du CREMM d'Abidjan;

La présente consultation Directe de Fournisseurs est constituée de deux (2) lots répartis dans le tableau ci-dessous :

Lot	Désignations	Destinataire	Cautionnement	Délai de livraison
1	Travaux de construction du CREMM de Korhogo	MSLS/DIEM	2 000 000 FCFA	120 jours après l'ordre de service
2	Travaux de réhabilitation du CREMM d'Abidjan	MSLS/DIEM	2 500 000 FCA	120 jours après l'ordre de service

Le délai d'exécution maximal des travaux est de cent vingt (120) jours à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux délivré par l'Autorité contractante au titulaire.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'offres ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 56, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après :

UCP C2D Santé, Abidjan Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6^{ème} étage (à 30 mètres de l'hôtel Ibis)

Tél : 20 24 22 07 / 07 14 86 68 / 78 11 70 91, de 09 h 00 mn à 12 h 00 mn et de 14 h 30 mn à 16 h 30 mn,

Voir : Mademoiselle DAHO Mariam, mail : dmariamoum@yahoo.fr / agneslasmepaul@ymail.com.

5. Les soumissionnaires doivent produire les attestations de régularité fiscale et sociale et un cautionnement provisoire (pièces éliminatoires).

L'attestation de régularité fiscale (original ou copie certifiée conforme à l'original) n'est pas recevable si le délai de validité normal inscrit sur l'attestation à expiré à la date d'ouverture des plis ;

L'attestation de mise à jour (CNPS) (original ou copie certifiée conforme à l'original) n'est pas recevable si la validité de ladite pièce à expiré à la date d'ouverture des plis.

6. Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans les Données Particulières d'Appel d'Offres (DPAO, section II).

7. Les candidats peuvent retirer le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : **UCP C2D Santé, Abidjan Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6^{ème} étage, Tél : 20 24 22 07 / 07 14 86 68, mail : dmariamoum@yahoo.fr.**

8. une visite de site suivi d'une réunion préparatoire est prévu le jeudi 11 juin 2015 à 9 heures.

9. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination des Projets C2D Santé (UCP C2D Santé), Abidjan Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6^{ème} étage (à 30 mètres de l'hôtel Ibis), Tél : 20 24 22 07

au plus tard le **03 juillet 2015 à 10 heures 00 minutes.**

Les soumissions par voie électronique ne sont pas autorisées.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après :

UCP C2D Santé, Abidjan Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6^{ème} étage, Tél : 20 24 22 07

Le **03 juillet 2015 à 10 heures 30 minutes.**

10. Les offres doivent comprendre un cautionnement provisoire établi par une banque, un organisme financier ou un tiers agréé par le ministre chargé des finances, d'un montant de :

- **Lot 1 : deux millions (2 000 000) francs CFA**
- **Lot 2 : deux millions cinq cent mille (2 500 000) francs CFA**

11. Dès la validation de la décision d'attribution du (ou des) marché(s), l'autorité contractante publiera dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans ses locaux, la décision d'attribution et tiendra à la disposition des soumissionnaires, le rapport d'analyse de la commission de jugement des offres, ayant guidé ladite attribution à l'adresse indiquée ci-dessus.

12. Les marchés issus du présent Appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et à la redevance de régulation (0,5% du montant Hors taxes aux frais des titulaires).

13. Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N °2009-259 du 06 août 2009, portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application, tel que modifié par le Décret 2014- n°306 du 27 mai 2014 modifiant le décret n°2009-259 du 06 août 2009 portant Code des marchés publics; ainsi qu'aux Directives pour la passation des marchés financés par l'Agence Française de Développement (AFD) dans les pays étrangers de mars 2013.